



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000041

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : . Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENO Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessous : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thise : Claude BULLY Thoraïse : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevallier, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Musiques de rues : état d'avancement

Musiques de rues : état d'avancement

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

I. Rappel

Du 5 au 8 octobre 2006 se tiendra à Besançon le premier festival des « Musiques de Rues ». Ce festival, programmé sur 3 ans, et ayant vocation à devenir un événement musical national majeur, présentera un certain nombre d'animations musicales dans le cœur de ville de Besançon, notamment des fanfares, des concerts, etc. L'ensemble des spectacles sera gratuit, et la majeure partie de ces animations se tiendra en extérieur, avec un certain nombre de déambulations.

La mise en oeuvre du festival Musiques de Rues résulte d'un appel d'offre lancé par la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) réunies en groupement de commande portant sur l'organisation d'un événement culturel, participatif et festif.

Le groupement a retenu le projet « Musiques de Rues » présenté par F-X. Ruan et P. Esseau courant 2005 et un marché a été conclu pour 3 ans (2006, 2007, 2008) avec l'Association de Promotion des Musiques de Rues (APMR) qui s'est constituée pour porter le projet.

L'Association de Promotion des Musiques de Rues s'est installée dans les locaux de la Ville de Besançon aux Prés de Vaux (friches Supérieur) et a constitué son équipe.

II. Financement

Ce festival est ambitieux : il se veut festif, participatif et novateur. Il s'agira du principal événement culturel de l'année 2006 dans le Grand Besançon.

A ce titre, les collectivités financent très largement cette opération.

La CAGB participe au financement du festival 2006 à hauteur de 250 000 € (100 000 € ont été versés dans le cadre du budget 2005 et 150 000 € le seront dans le cadre du budget 2006).

La Ville de Besançon soutiendra le festival à hauteur de 130 000 € + 100 000 € de prise en charge directe (communication), et mettra à disposition ses moyens techniques humains et matériels.

Enfin, la Région Franche Comté soutiendra le festival à hauteur de 100 000 €, le Département du Doubs à hauteur de 70 000 € environ.

Par ailleurs la STTM également co-organisateur finance l'édition 2006 à hauteur de 220 000 €.

Kéolis et la Caisse des Dépôts soutiendront également financièrement le festival.

(Kéolis : 46 000 €, Caisse des Dépôts : 10 000 €)

III. Pilotage

Afin de piloter la démarche de travail deux instances de suivi et de pilotage animées par la Ville de Besançon ont été mises en place entre les 3 co-organisateur (VB, CAGB, STTM) et l'Association pour la Promotion des Musiques de Rues :

- un comité de pilotage composé de l'association APMR et des techniciens Ville et CAGB
- un comité de suivi composé des élus de la CAGB et de la Ville, du directeur de la STTM, des représentants de la DRAC et des deux autres collectivités financeurs.

IV. Le festival 2006

La première édition du festival aura lieu du 5 au 8 octobre 2006, et se concentrera principalement dans le cœur historique de Besançon. Le cœur de l'événement s'organisera autour de la place Granvelle qui accueillera le village du festival, les espaces presse, la restauration des artistes, etc.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Des scènes seront installées Place de la Révolution, Parc Micaud, La Gare d'eau, Place du 8 septembre, Cour de la Mairie, Esplanade des Droits de l'Homme, quartier Battant, Prés de Vaux ...) Des concerts auront lieu également dans des lieux plus intimes (cour...).

Pascal Esseau a présenté en commission du 7 février le projet de festival à la commission dans les grandes lignes et notamment les grandes orientations artistiques.

Les principales caractéristiques à retenir :

- un festival gratuit concentré pendant 4 jours dans le centre-ville historique
- un travail d'action culturelle en amont s'appuyant sur des résidences d'artistes auprès de groupes constitués (fanfares, écoles de musique, associations de quartier...) appelés à se retrouver à Besançon

Le festival souhaite d'emblée affirmer l'idée d'un festival de création avec :

- une création de Xem Num (France/Centrafrrique) avec Camel Zekri, les trompes Ongo Brotto...création précédée d'une résidence de 15 jours
- une commande d'écritures d'une pièce de Michel Godard « Rubas Fanfares » par les Grand Orchestre de Franche-Comté
- une co-production et accueil du « Pendule » de la Compagnie Metalu

La programmation 2006 réunira sur 4 jours :

- la créativité des nouvelles fanfares (fanfares de la Touffe, la Compagnie du Coin, Les Chevals, Musicabass...)
- l'ouverture sur les rues du monde (les fanfares du Rajasthan, Bollywood Brass Band...)
- les bricophonistes (I Symphonie Mécanique, Pierre Berthet...=
- le jardin d'attractions sonores (les structures musicales d'Etienne Favre...)
- des actions culturelles avec différents acteurs et territoires (création de 6 fanfares dans les quartiers de Besançon...)

Concernant l'implication des acteurs sur le territoire du Grand Besançon, à signaler :

- les bus GINKO seront partenaires du festival aussi bien en termes de transports de communication (cf au rapport 4.1), que de programmation,
- des rencontres musicales entre des harmonies (Pouilley les Vignes, Saint-Ferjeux) et la Compagnie du Coin,
- un atelier d'écriture sonore pour carillon au collège de Saône,
- la création d'une cyber fanfare dans le quartier de Palente à Besançon,
- création de 6 fanfares improvisées dans les quartiers de Besançon au printemps 2006 avec la fanfare de la Touffe,
- intervention de Camel Zekri auprès des Dumistes de l'Université de FC,
- participation du CNR à la partition de la Symphonie Mécanique,
- invitation des scolaires (25 classes de Besançon + 25 classes périphériques) aux Jardins Sonores.

V. Communication

La communication est co-gérée par Musiques de Rues et le service communication de la Ville (+ CAGB). L'objectif est de promouvoir le nom générique de la manifestation « Musiques de Rues », d'affirmer l'implantation locale et régionale du festival et de développer la notoriété nationale de l'événement en visant les médias nationaux et le public professionnel. Dès à présent, Musiques de Rues fait appel à un bureau de presse basé à Paris, a fait le choix du « collectif territoires » pour le visuel sur la scénographie urbaine, et prévoit une conférence de presse le 15 juin 2006 au Casino, la mise en ligne d'un site internet à la mi-juin, la sortie d'un programme en septembre, campagne d'affichage...

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

VI. Transport du public et Animation en direction des scolaires

Cf. rapport 4-1 et rapport 9-4.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de cet état d'avancement.

Pour extrait conforme,


Le Président



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0